

TEMPO

Stages en entreprises pour les jeunes, un flop !

⊙ C'était l'une des mesures phares de l'ancien gouvernement fédéral concernant l'emploi. La création à l'échelle nationale de 10.000 places de stages en entreprises pour les jeunes.

Mais le succès est loin d'être au rendez-vous ! On peut même parler d'un flop... L'an dernier, 626 jeunes ont bénéficié de cette mesure. On est très loin des 10.000 places prévues par le gouvernement fédéral... Cette mesure réservée aux jeunes demandeurs d'emploi depuis minimum 6 mois et âgés de moins de 25 ans, permet de leur offrir une expérience de trois mois en entreprise. Les stagiaires reçoivent de leur employeur une rémunération de 200 euros par

mois en plus d'une prime de stage versée par l'Onem d'un montant de 26,82 euros par jour. Soit une rémunération totale de 897 euros brut.

35 JEUNES EN WALLONIE

Pour expliquer ce flop, une problématique bien belge. Cette mesure a été prise par le gouvernement fédéral mais ce sont les entités fédérées qui doivent gérer cette mesure. En Wallonie, l'accord de coopération relatif aux stages de transition a fini par être approuvé et signé. Mais cela a pris du temps.

Durant de nombreux mois, l'ancien ministre wallon de l'Emploi, André Antoine, a entendu greffer à cette mesure fédérale les stages wallons.

Ceux-ci permettent une expérience en entreprise et une formation dans un institut spécialisé. Pour le ministre, le fait de donner un job ne suffisait pas, il fallait aussi une formation. Conséquence de cette décision, des retards administratifs. En Wallonie, seulement 35 jeunes ont bénéficié des stages de transition l'an dernier.

Paradoxalement, c'est en Flandre, la région où le chômage est le plus bas, que les stages ont été le plus utilisés en 2013. 506 jeunes ont effectué un stage de transition. À Bruxelles, les chiffres sont bien plus bas avec seulement 85 jeunes bénéficiant de cette mesure. ■